

Décret

Générale

modern

Décret n° 2015-228/PR/MAMCBW portant composition des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs.

n° 2015-228/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

6 août 2015

Numéro JO

n° 15 du 15/08/2015

Date du numéro

15 août 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°31/AN/13/7ème L du 6 février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VULe Décret n° 2015-202/PR/MAMCBW du 01 Juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministres

VUL'Arrêté n°2012-0380/PR/MBWportant composition des membres du Conseil d'Administration des Biens Waqfs

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le nombre des membres du Conseil d'Administration du Diwan des Biens Waqfs est porté à 10 au lieu de 12 conformément au Décret n°2015 202/PR/MAMCBW du 01 juillet 2015 portant organisation du Diwan des Biens Waqfs.

Article 2

Le Conseil d'Administration des Biens Waqfs est composé des membres suivant :1. M. ABDOULKADER AHMED BOULALEH, Tribunal du Statut Familial

2 M. ALSALE AHMED ABDALLAH, Représentant du Ministère de tutelle

3

M. MOUMIN AHMED CHEK, Préfet de Djibouti

4 M. HOUSSEIN MAHAMOUD BARREH, Directeur Général des Domaines

5 M. MOHAMED ALI HOUSSEIN, Directeur de l'Habitat

6 M. MAHDI DARAR OBSIEH, Directeur Général de l'ANPI

7 M. HASSAN KHAIREH ROBLEH, Président de l'Association Paix et Lait

8 M. YOUSOUF MOHAMED EISMAN, Commerçant

9 M. MOHAMED RIRACHE HODEH, Commerçant

10 M. GAMIL ABDOULKARIM ALI, Commerçant.

Article 3

Le présent Décret prend effet dès sa signature et sera publié dans le journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH